

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 juin 2006
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 13 juin 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 11 juin 2006, émanant du Président de la République, du Président du Parlement national et du Premier Ministre du Gouvernement de la République démocratique du Timor-Leste (voir annexe). Dans cette lettre, les dirigeants timorais me prient de proposer au Conseil de sécurité de « créer immédiatement une force de police des Nations Unies au Timor-Leste pour maintenir l'ordre public à Dili et dans les autres parties du pays, le cas échéant, et rétablir la confiance de la population jusqu'à ce que la Police nationale ait été réorganisée et restructurée de manière à pouvoir assurer le respect des lois de manière indépendante et professionnelle ». Étant donné que les élections présidentielles et législatives auront lieu en 2007, ils estiment que cette force de police devrait rester au moins un an au Timor-Leste et précisent les tâches qu'elle devrait accomplir.

S'agissant de la nature de la présence des Nations Unies qui succéderait au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, les dirigeants timorais estiment qu'« une vigoureuse mission de police, militaire et civile des Nations Unies est indispensable pour aider le peuple timorais à consolider la paix et la liberté qu'il a conquises de haute lutte ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe**Lettre datée du 11 juin 2006, adressée au Secrétaire général par le Président de la République, le Président du Parlement national et le Premier Ministre du Timor-Leste**

Au nom du peuple timorais et des institutions que nous représentons, nous tenons tout d'abord à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, d'avoir répondu favorablement à notre lettre du 24 mai 2006, par laquelle nous demandions qu'une force de sécurité multinationale soit envoyée au Timor-Leste pour y rétablir la paix et la stabilité. Les forces de sécurité australiennes, malaisiennes et néo-zélandaises ont depuis lors stabilisé la situation à Dili et alentour. Le Portugal contribue aussi au rétablissement de la sécurité par l'envoi d'une force de police d'élite, la Garde nationale républicaine.

- Une force de police des Nations Unies pour le Timor-Leste

La Police nationale du Timor-Leste n'a pas pu s'acquitter de ses responsabilités opérationnelles en tant qu'organe chargé de faire respecter la loi et s'est pratiquement désintégré le 28 avril 2006. Nous vous prions de proposer au Conseil de sécurité de créer immédiatement une force de police des Nations Unies au Timor-Leste pour maintenir l'ordre public à Dili et dans les autres parties du pays, le cas échéant, et rétablir la confiance de la population jusqu'à ce que la Police nationale ait été réorganisée et restructurée de manière à pouvoir assurer le respect des lois de manière indépendante et professionnelle. Étant donné que les élections présidentielles et législatives auront lieu en 2007, cette force de police devrait rester au moins un an au Timor-Leste. Elle se composerait d'environ 870 agents répartis en cinq unités et serait chargée des tâches suivantes :

- Formation d'unités de police pour créer une force de réaction rapide et spécialisée qui maintiendra l'ordre public à Dili et dans les autres régions principales le cas échéant;
- Surveillance policière générale et de proximité par une présence limitée dans les districts (150 agents dans un premier temps puis 250 au premier semestre de 2007, durant la campagne électorale);
- Réorganisation de la Police nationale par une équipe consultative chargée de renforcer les capacités des institutions : enquêtes sur les agents de la Police nationale, planification des politiques et élaboration de lois.
- Enquêtes sur les incidents graves et appui aux districts en matière de police scientifique;
- Fonctions de direction et d'appui depuis le siège de la force de police des Nations Unies et de la Police nationale à Dili.

Nous estimons en outre que le mandat du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste devrait à nouveau être prorogé d'un mois, jusqu'au 20 juin 2006. Nous sommes prêts à examiner avec l'ONU la nature de la présence de l'Organisation qui devrait succéder au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste à l'issue de cette prorogation.

La réaction rapide des forces de défense australiennes, malaisiennes et néo-zélandaises a permis de mettre fin à la violence et de stabiliser la situation.

Dès que la phase d'urgence sera passée, il faudra examiner le dispositif de sécurité actuel. Pour ce qui est de sa taille, de sa composition, de son mandat et de ses règles d'engagement et de commandement, nous serons heureux de bénéficier des conseils éclairés du Cabinet du Secrétaire général, des pays participants et des autres amis du Timor-Leste. En tout état de cause, nous estimons qu'une vigoureuse mission de police, militaire et civile des Nations Unies est indispensable pour aider le peuple timorais à consolider la paix et la liberté qu'il a conquises de haute lutte.

Le Président de la République
(*Signé*) Kay Rala Xanana **Gusmao**

Le Président du Parlement national
(*Signé*) Francisco **Guterres** « L'Olo »

Le Premier Ministre
(*Signé*) Mari Bim Amude **Alkatiri**
